

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2867

AMENDEMENT

présenté par

Mme Herouin-Léautey, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux,
M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	45 000 000
Jeunesse et vie associative	45 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir le service civique contre les baisses prévues dans ce budget pour 2026.

Le Sénat ayant sauvé 40 millions de la baisse originelle de 113 millions d'euros, notre amendement vient abonder de 45 millions d'euros supplémentaires le service civique pour limiter encore la baisse de crédits. Ces 45 millions, en plus des 40 votés au Sénat, permettrait de viser 135 000 missions (contre 150 000 aujourd'hui). C'est donc déjà une solution de compromis. Nous soulignons qu'avec ces crédits, il s'agit également de préserver la qualité des missions et leur durée, contrairement aux intentions du gouvernement qui sont de limiter la durée des stages.

Nous avons toujours défendu le service civique comme un outil permettant de favoriser la mixité sociale et de développer une culture de l'engagement chez les jeunes de 16 à 25 ans. Alors que le Président de la République avait reconnu tout l'intérêt du dispositif pendant le covid, nous regrettons que le Gouvernement revoie à la baisse les ambitions initiales. Nous demandons à que soient financées à minima 135 000 missions de services civiques.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

– Augmente de 45 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».

– Diminue de 45 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 du programme 219 « Sport ».

Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.